



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 52539

Texte de la question

M. Claude Goasguen s'inquiète auprès du M. le ministre de l'intérieur des retards mis dans l'application des plans d'urgence pour garder les lieux de culte et les synagogues à Paris et en Ile-de-France. Malgré les avertissements de la plupart des responsables des communautés juives et de nombreuses personnalités politiques, malgré les incidents qui ont éclaté le 7 octobre au cours de la manifestation organisée par le MRAP et le parti communiste lors de laquelle des slogans antisémites ont été lancés dans la foule, malgré la montée de la tension au Proche-Orient le Gouvernement a donné le sentiment de ne pas prendre conscience de l'urgence et de la gravité de la situation. De nombreux responsables se sont plaints de l'absence de moyens de sécurité déployés devant les lieux de culte y compris les jours des fêtes juives. Il voudrait savoir quels sont les effectifs qui ont été déployés à cette occasion, à quel moment le ministère en a donné l'ordre et si des interpellations ont été effectuées. Il souhaiterait qu'on lui donne toutes les informations nécessaires pour rassurer les communautés juives d'Ile-de-France, inquiètes devant la montée d'un antisémitisme qui ne semble pas préoccuper à sa juste mesure le Gouvernement.

Texte de la réponse

La montée de la tension au Proche-Orient et l'approche de la période des fêtes religieuses juives ont conduit le ministre de l'intérieur à renforcer les dispositifs de surveillance mis en place aux abords des synagogues et autres édifices culturels. Les préfets ont été invités à prendre contact avec les responsables locaux de la communauté pour déterminer, en concertation, les mesures de sécurité supplémentaires susceptibles d'être prises. Dans ce cadre, les services territoriaux de la sécurité publique ont reçu des instructions pour renforcer la surveillance et la protection de 757 lieux de culte et de leurs abords dont 203 en Ile-de-France. Ces surveillances ont pris la forme de gardes statiques, de surveillances mobiles avec points fixes, de contrôles renforcés. Des renforts des compagnies républicaines de sécurité ont également été déployés en complément des unités spécialisées de la sécurité publique (brigades anti-criminalité). L'accent s'est aussi porté sur la recherche du renseignement et sur les dispositifs préventifs, en particulier dans les secteurs sensibles où pouvaient être installés certains édifices. Les parquets ont été sollicités pour délivrer des réquisitions judiciaires permettant d'effectuer des contrôles d'identité aux abords de ces lieux. L'ensemble de ces mesures ont contribué à limiter les exactions et ont permis l'interpellation de quatre-vingt-onze personnes qui ont fait l'objet de procédures judiciaires et de mises à la disposition de l'autorité judiciaire.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52539

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 5996

Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 455